

LexUM

étend les frontières de l'informatique juridique



Si toute la communauté juridique connaît LexUM, plusieurs ignorent peut-être qu'il s'agit en fait du laboratoire d'informatique juridique de la Faculté de droit. Celui-ci a été mis sur pied en 1993 à l'initiative du professeur Daniel Poulin, dans le contexte de la création du premier site Web juridique canadien, celui des décisions de la Cour suprême du Canada. Depuis, le professeur Poulin et son équipe ont contribué à la mise en ligne d'une grande partie de la documentation juridique canadienne. Ces dernières années, LexUM s'est également investi dans la coopération internationale, contribuant ainsi à étendre les frontières de l'informatique juridique.

L'équipe compte aujourd'hui une vingtaine de professionnels en informatique et en droit, appuyés par autant d'étudiants. Sa stratégie se base sur l'utilisation poussée des technologies pour l'amélioration de l'accès au droit et à la justice. L'expertise de LexUM couvre divers aspects de l'application des technologies de l'information au droit :

- développement de technologies pour la diffusion libre du droit;
- design de systèmes de gestion de l'information judiciaire;
- création de normes techniques et documentaires pour le monde judiciaire;
- soutien au développement international dans l'utilisation des technologies de l'information en droit;
- élaboration de stratégies d'application des technologies en droit.

Dans ces domaines, LexUM se situe sans conteste parmi les chefs de file, tant sur le plan canadien qu'à l'échelle internationale.



Au Canada, cette notoriété découle en grande partie de l'Institut canadien d'information juridique (IJC/CanLII), qui constitue la plus importante ressource fournissant un accès libre au droit canadien sur Internet. IJC résulte du partenariat établi entre les barreaux canadiens et la Chambre des notaires par le biais de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada avec LexUM. Selon cette entente, LexUM développe pour son partenaire une bibliothèque du droit canadien en accès libre. Aujourd'hui, IJC regroupe 67 collections de décisions des tribunaux de niveau fédéral et de toutes les provinces et territoires du Canada. Le site diffuse également des versions historiques et les versions courantes des lois et des règlements de 13 des 14 ressorts législatifs canadiens. À ces vastes collections documentaires se greffe un puissant moteur de recherche.

Mis à part IJC, LexUM est impliqué dans le développement et la mise à jour de nombreuses ressources en ligne au profit des institutions juridiques canadiennes. C'est le cas du site Web des décisions de la Cour suprême, de la Cour fédérale (1^{ère} instance et division d'appel), de la Cour de l'impôt et des cours de la Nouvelle-Écosse, ainsi que du site des Lois du Canada du Ministère de la Justice. LexUM assure également la coordination et le secrétariat du Comité canadien de la référence, et ce, depuis sa création en 1998.

L'expérience acquise dans ces projets nationaux a permis à LexUM de développer des partenariats avec plusieurs

organisations internationales intéressées à favoriser l'accès au droit par la coopération internationale, ainsi qu'avec de nombreuses institutions étrangères vouées à la diffusion du droit. En conséquence, l'équipe a conçu et gère présentement plusieurs projets de développement international impliquant l'utilisation des technologies de l'information en droit.

Disponible en ligne depuis 2000, le site Juris International en est un exemple. Ce site est une ressource multilingue (anglais, espagnol et français) d'information juridique en matière de commerce international. Réalisé en collaboration avec le Centre du commerce international et Juripole de l'Université de Nancy, il comprend des instruments juridiques internationaux, des modèles de rédaction de contrats, un répertoire des centres de règlement de litiges et des associations de juristes d'affaires ainsi que des collections spécialisées (Accords de l'OMC, droit de l'OHADA, commerce électronique).

Le portail juridique de l'Agence intergouvernementale de la francophonie, Droit francophone, est une autre réalisation internationale de LexUM. Il constitue la porte d'accès au droit des États membres de la francophonie. Le site Web comporte un catalogue de plusieurs milliers d'hyperliens évalués, commentés et mis à jour régulièrement. Il offre également l'accès à des collections documentaires juridiques nationales et régionales. De plus, son moteur de recherche juridique francophone permet d'effectuer des recherches dans l'ensemble des documents diffusés par les ressources

cataloguées. Droit francophone est muni d'une interface de gestion Web sécurisée permettant la mise à jour décentralisée de la totalité de son contenu.



LexUM a contribué à la mise sur pied du premier Institut d'information juridique ouest-africain. À gauche sur la photo, le directeur de LexUM, le professeur Daniel Poulin.

Plus récemment, LexUM a contribué à la mise sur pied du premier Institut d'information juridique ouest-africain. JuriBurkina a pour objectif premier la mise en ligne de la jurisprudence du Burkina Faso. Ce projet est réalisé en collaboration avec l'Ordre des avocats du Burkina Faso, le Secrétariat Général du Gouvernement du Burkina Faso et ZCP informatique. Il est financé par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et le Centre de recherches pour le développement international du Canada.

Un autre aspect du volet international de LexUM tient dans le rôle que jouent ses membres dans le cadre de consultations concernant l'élaboration et l'intégration de stratégies d'application des technologies en droit. En 2003, l'équipe a ainsi contribué au projet de modernisation de la justice algérienne du Programme des Nations unies pour le développement et, en 2005, à son projet d'appui à la modernisation de l'appareil judiciaire tunisien. Dans le même ordre d'idées, en 2004, LexUM s'est vu confier le mandat, par l'Union internationale des télécommunications et la Banque Mondiale, de préparer une étude de faisabilité relative au développement et à la mise en place d'une base de données multilingue des décisions des différents régulateurs en matière de télécommunications.

Finalement, en plus d'exporter son savoir-faire, LexUM contribue au développement de l'informatique juridique sur la scène internationale en s'impliquant activement dans les principales conférences dans ce domaine. LexUM participe depuis leurs débuts, en 1997, aux conférences internationales « Internet pour le droit. » En 2002, LexUM fut l'hôte de la 4^e édition qui portait une attention particulière à l'accès libre à l'information juridique facilité par Internet, ainsi qu'aux changements considérables dans le processus juridique apportés par l'utilisation des nouvelles technologies. Plus de 400 experts canadiens et internationaux ont participé à l'événement. LexUM a également apporté son concours à la réalisation

de la 6^e conférence, organisée à Paris en 2004 en partenariat avec l'Association des professionnels de l'information et de la documentation (ADBS), l'Association pour le développement de l'information juridique (ADIJ) et Juriconnexion.

Ainsi, au fil des ans, LexUM est devenu l'un des principaux pôles de recherche à la Faculté de droit. Ce développement assure à la Faculté le rôle de chef de file dans le domaine au Canada et en fait un des principaux centres de recherche en informatique au monde. Initialement rattaché au CRDP, LexUM est devenu récemment un laboratoire de recherche à part entière, le premier à la Faculté.

Le laboratoire LexUM de la Faculté de droit obtient le Prix Hugh Lawford d'excellence en édition juridique 2005

Le 17 mai dernier, lors de l'assemblée générale annuelle de l'Association canadienne des bibliothèques de droit à St-John's de Terre-Neuve-et-Labrador, le laboratoire LexUM a reçu le prix Hugh Lawford d'excellence en édition juridique. Cette reconnaissance des professionnels de l'information juridique constitue le seul prix offert aux éditeurs canadiens tant pour les ouvrages juridiques imprimés qu'électroniques.

Le prix d'excellence a été attribué à LexUM pour la réalisation de la ressource de l'Institut canadien d'information juridique (IJCAn), mieux connu sous son acronyme anglais CanLII. Lors de la remise du prix au professeur Daniel Poulin, la représentante de l'Association canadienne des bibliothèques de droit, Madame Rosalie Fox, directrice de la bibliothèque de la Cour suprême du Canada, a tenu à souligner la contribution exceptionnelle d'IJCAn à l'accès au droit au Canada. L'obtention du prix fait également suite aux progrès marquants réalisés par la ressource Internet d'IJCAn au cours de la dernière année, notamment la mise en place d'un nouvel outil de recherche mieux adapté au droit (ELIISA) et la réalisation du citeur RefLEX.

CONNAISSEZ-VOUS CES SITES WEB DE RÉFÉRENCE...?

LexUM <http://www.lexum.umontreal.ca/>

IJCAn/CanLII http://www.canlii.org/index_fr.html

Juris International <http://www.jurisint.org/pub/>

Droit francophone <http://droit.francophonie.org/>

JuriBurkina <http://www.juriburkina.org/>

